

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## Catégorie de part "Classic" - CARDIF BNPP AM EQUITY FRONTIER MARKETS (FR0012098499)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP CARDIF BNPP AM EQUITY FRONTIER MARKETS présente, au regard des attentes de l'Autorité des marchés financiers, une communication disproportionnée sur la prise en compte des critères extra-financiers dans sa gestion.**

**Objectif de gestion :** De classification Actions internationales, le FCP est un nourricier de la catégorie d'action «X» du compartiment «Frontiers Equity» de la SICAV BNP Paribas Funds de droit luxembourgeois dont l'objectif de gestion est *d'accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés des marchés émergents et des marchés frontières sélectionnés ou des sociétés exerçant leurs activités sur ces marchés.*

Sa performance sera celle de son maître, diminuée des frais de gestion propres au nourricier.

**Caractéristiques essentielles du FCP :** Le FCP est investi à 90% minimum et en permanence dans la catégorie d'action «X» du compartiment BNP Paribas Funds Frontiers Equity, OPCVM Maître, et à titre accessoire en liquidités.

Le FCP et le compartiment Maître ont pour indicateur de référence l'indice MSCI Select Emerging Markets and Frontier Markets Spectial Weighted (Net Return), calculé dividendes nets réinvestis.

Pour rappel, la stratégie du compartiment maître est la suivante :

*Ce compartiment investit en permanence au moins 75% de ses actifs dans des actions et/ou des titres assimilables à des actions émis par des sociétés qui ont leur siège ou exercent une part importante de leur activité dans l'un des pays inclus dans l'indice MSCI Select Emerging Markets and Frontier Markets Special Weighted\*.*

*\*administrateur de l'indice de référence : «MSCI Limited», inscrit au registre des indices de référence.*

*La part restante, à savoir 25% maximum des actifs, peut être investie dans d'autres valeurs mobilières (y compris des P-Notes), des instruments du marché monétaire ou des liquidités, sous réserve que les investissements en titres de créance de toute nature n'excèdent pas 15% des actifs. Jusqu'à 10% des actifs peuvent en outre être investis dans des OPCVM ou OPC.*

*L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui tient compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements du Fonds.*

*Les revenus sont réinvestis de manière systématique.*

**Instruments dérivés et opérations de financement sur titres** Des instruments financiers dérivés principaux et des warrants peuvent être utilisés à des fins de gestion de portefeuille efficace et de couverture, tel que décrit aux points 2 et 3 de l'Annexe 2 du Livre I du prospectus de BNP Paribas Funds.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour, réglées dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou Distribution - Résultat net et plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :** Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- Les dispositions en matière de souscription/rachat du compartiment maître " BNP Paribas Funds Frontiers Equity " dans lequel votre FCP est investi sont expliquées dans la partie " conditions de souscription et de rachat " du prospectus du compartiment maître.
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.
- Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :
- **Risque de liquidité :** Ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.



**BNP PARIBAS**  
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

## Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement                                            |                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| <b>Frais d'entrée</b>                                                                             | Non acquis à l'OPC : 3,00% |
| <b>Frais de sortie</b>                                                                            | Néant                      |
| Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi. |                            |
| Frais prélevés par le FCP sur une année                                                           |                            |
| <b>Frais courants</b>                                                                             | 2,35% (*)                  |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances                                            |                            |
| <b>Commission de performance</b>                                                                  | Néant                      |

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

Les frais d'entrée ne s'appliquent pas dans le cas de souscriptions/rachats effectués pour le compte de BNP PARIBAS ASSURANCE ou de ses filiales et la société de gestion du FCP ou une entité appartenant au même groupe.

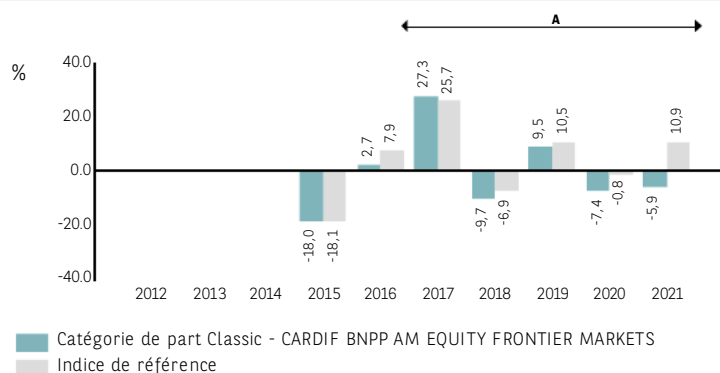
(\*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 01 août 2013;
- La part a été créée le 29 août 2014.
- Les performances passées ont été calculées en devise USD.
- Le fonds professionnel spécialisé Cardif BNPP AM Equity Frontier Markets a été transformé en OPCVM agréé conformément à la directive européenne 2009/65/CE le 29 août 2014.

A: Depuis le 28 juillet 2016, le FCP est nourricier de BNP Paribas Frontiers Equity.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas.
- Le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de la catégorie d'action " X ", le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du compartiment maître rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg 10, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg Grand-Duché du Luxembourg ou en ligne sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com)
- Le compartiment maître n'est pas établi dans le même Etat membre que l'OPCVM nourricier, ce fait peut avoir une incidence sur le régime fiscal réservé au nourricier.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) de parts du FCP et de l'OPC maître, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.



**BNP PARIBAS**  
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change